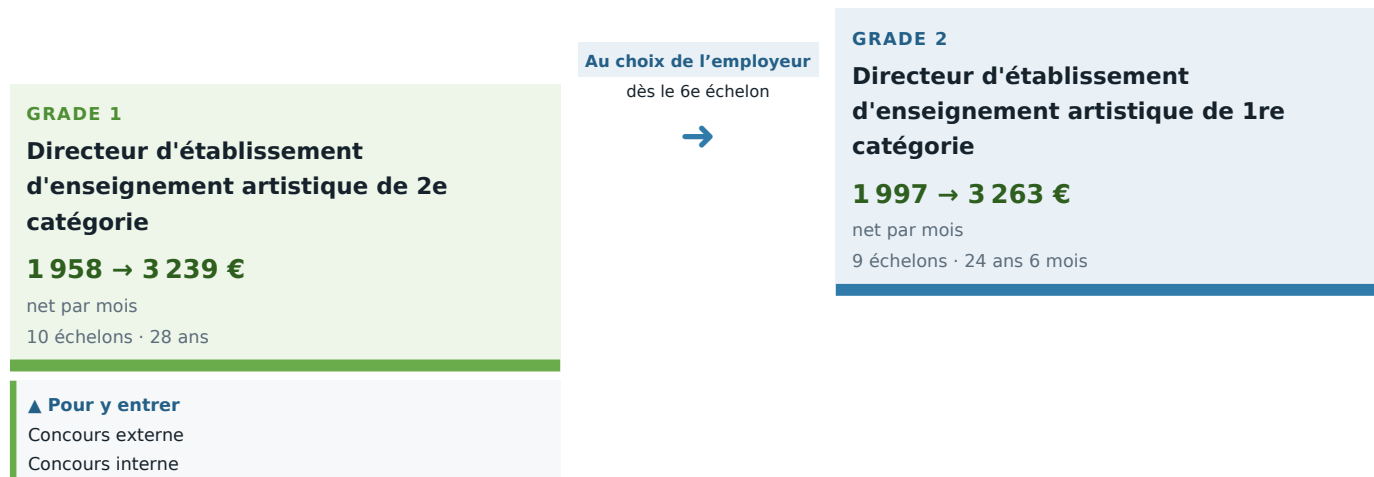




Dernière modification des grilles le 1er janvier 2021 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

2 grades · de 1 958 € à 3 263 € net par mois



Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie		1 958 € → 3 239 €
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re catégorie		1 997 € → 3 263 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie : page 2 · Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re catégorie : page 3.

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie

Directeurs d'établissement territorial d'enseignement artistique · Filière culturelle · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
10	2 466 € → 4 081 €	1 958 € → 3 239 €	28 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	588	501	2 466,31 €	1 957,50 €	
2e	3 ans	620	525	2 584,46 €	2 051,27 €	+93,77 €
3e	3 ans	668	562	2 766,60 €	2 195,84 €	+144,57 €
4e	3 ans	726	606	2 983,21 €	2 367,76 €	+171,92 €
5e	3 ans 6 mois	767	637	3 135,81 €	2 488,90 €	+121,14 €
6e	3 ans 6 mois	815	673	3 313,03 €	2 629,54 €	+140,64 €
7e	3 ans 6 mois	858	706	3 475,49 €	2 758,49 €	+128,95 €
8e	3 ans 6 mois	899	737	3 628,09 €	2 879,61 €	+121,12 €
9e	3 ans 6 mois	950	776	3 820,08 €	3 031,98 €	+152,37 €
10e	fin de grille	1020	829	4 080,99 €	3 239,07 €	+207,09 €

En résumé : du 1er au 10e échelon, le net estimé passe de 1 958 € à 3 239 €, soit 1 282 € de plus en 28 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne

Et après ?

Grade suivant : **directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re catégorie**

Sa grille se termine à 3 263 € net estimé, soit 23 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 6e échelon, avec 1 an dans cet échelon

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2020 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
9	2 516 € → 4 111 €	1 997 € → 3 263 €	24 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	601	511	2 515,54 €	1 996,58 €	
2e	3 ans	641	541	2 663,23 €	2 113,80 €	+117,22 €
3e	3 ans	690	578	2 845,37 €	2 258,36 €	+144,56 €
4e	3 ans	742	618	3 042,28 €	2 414,65 €	+156,29 €
5e	3 ans 6 mois	797	660	3 249,04 €	2 578,76 €	+164,11 €
6e	3 ans 6 mois	862	710	3 495,18 €	2 774,12 €	+195,36 €
7e	3 ans 6 mois	929	760	3 741,32 €	2 969,47 €	+195,35 €
8e	3 ans 6 mois	979	798	3 928,38 €	3 117,95 €	+148,48 €
9e	fin de grille	1027	835	4 110,52 €	3 262,51 €	+144,56 €

En résumé : du 1er au 9e échelon, le net estimé passe de 1 997 € à 3 263 €, soit 1 266 € de plus en 24 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.